

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 Avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel MAHERAULT, Maire.

**Date de la convocation** : 21 Avril 2026

**Présents** : Mmes ADAM -DELATTRE - DULAC - LARROQUE - RICHARD - THIBAULT - VIGNAUD - MM MAHERAULT – CASANOVA – CHABERNAUD – JAULIN SICOT - MAGNON - MICHEL - RABAUD – TESTEMALE.

**Secrétaire de séance** : Philippe Casanova

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : délégations du conseil municipal au maire . Accord unanime.

### **1- Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture de la Charente relatif à un recours gracieux sur la délibération 08/2026 portant délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante au maire.

Par conséquent la délibération n°08/2026 est retirée et délibérée à nouveau.

Après discussions uniquement sur les points ciblés par la Préfecture, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (vote à main levée), donne délégation au maire pour la durée de son mandat pour ainsi que la suppléance au 1<sup>er</sup> Adjoint en cas d'empêchement du Maire dans les domaines suivants :

- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal dans la limite de 3000€ ;
- la réalisation des emprunts d'un montant maximum de 200 000€ destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle lorsque ces actions concernent des litiges portés devant les juridictions pénales ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par accident
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme et dans la limite de 5000€. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme et dans la limite de 5000€.

### **2- Vote des comptes de gestion 2025**

Les comptes de gestion du budget principal et du budget Transport élaborés par Monsieur BERNARD David, responsable du service de gestion comptable d'Angoulême sont présentés aux membres du Conseil. Un tableau récapitulatif est remis à chaque membre.

Les comptes de gestion 2025 sont approuvés à l'unanimité.

### 3- Vote des comptes administratifs 2025

Madame MOREAU Gaëlle, secrétaire générale présente les comptes administratifs 2025 du budget principal de la commune et du budget Transport .

Budget principal :

#### ✓ Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	209 108.10	002	Excédent antérieur reporté	40 824.83
012	Charges de personnel	244 225.43	013	Atténuation de charges	6 540.00
014	Atténuation de produits	53 059.00	70	Produits des services	46 165.43
65	Charges de gestion courante	123 196.74	73	Impôts et taxes	122 146.49
66	Charges financières	11 951.86	731	Impositions directes	363 814.00
042	Op ordre amortissement	71 215.83	74	Dotations et subventions	167 141.57
			75	Produits de gestion courante	57 990.05
			77	Produits exceptionnels	70 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>712 756.96</b>	<b>TOTAL</b>		<b>874 622.37</b>

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 161 865.41 €

#### ✓ Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	54 989.81	001	Excédent	43 608.56
204	Subventions d'équipement versées	9 060.87	1068	Excédent de fonctionnement	128 443.68
			10	Dotations	16 716.65
21	Immobilisations corporelles	47 734.72	13	Subventions	32 626.20
			16	Dépôts et cautionnements	400.00
			040	Op. d'ordre	71 215.83
<b>TOTAL</b>		<b>111 785.40</b>	<b>TOTAL</b>		<b>293 010.92</b>

soit un excédent d'investissement cumulé de 181 225.52

**Restes à réaliser :**

- Dépenses d'investissement : 229 931.93€
- Recettes d'investissement : 0€

**Budget Transport :**

- ✓ Section d'investissement :

CHARGES			RECETTES		
040	Amortissement subv bus	1 880 50€	001	Excédent	2 919.09€
			040	Amortissement bus	1 870.61€

D'où un excédent d'investissement de 2 909.20€

- ✓ Section d'exploitation :

CHARGES			RECETTES		
011	Total des charges (assurance, carburant, personnel...)	4 687.82€	002	Excédent	6 964.74€
012			706	Facturation familles	1 505.00€
042	Amortissement subv bus	1 870.61€	74	Subv	4 535.52€
			042	Amortissement bus	1 880.50€

D'où un excédent de fonctionnement de 8 327.33€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur RABAUD Gilles, approuve le comptes administratifs 2025 à l'unanimité Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle.

**3. Affectation des résultats**

Au vu des éléments arrêtés dans les compte administratifs 2025 de la commune et du Transport, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation des résultats.

**Budget principal :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat 2025 : 121 040.58€	Résultat 2025 : 137 616.96€
Résultat antérieur reporté : 40 824.83€	Résultat antérieur reporté : 43 608.56€
Résultat à affecter : 161 865.41€	Résultat d'investissement : 181 225.52€

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Report d'investissement (001) : 181 225.52€

Affectation complémentaire (1068) : 117 800.00€

Report en fonctionnement (002) : 44 065.41€

#### **Budget Transport :**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Report d'investissement (001) : 2 909.20€

Report en fonctionnement (002) : 8 327.33€

Accord unanime des membres du Conseil.

#### **4 – Vote des taux 2026**

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour 2026 à savoir :

Taxe d'habitation : 8.12%

Taxe foncière (bâti) : 49.06%

Taxe foncière (non bâti) : 80.71%

#### **5- Vote des budgets primitifs 2026**

Gaëlle MOREAU, Secrétaire générale de Mairie, présente les budgets primitifs de l'année 2026 aux membres du Conseil Municipal.

Budget principal de la commune :

#### **✓ Section de fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	236 900.00	013	Atténuation de charges	5 600.00
012	Charges de personnel	270 983.90	70	Produits des services	39 700.00
014	Atténuation de produits	53 409.00	73	Impôts et taxes	98 700.00
65	Charges de gestion courante	140 050.00	731	Impositions directes	366 921.00
66	Charges financières	19 000.00	74	Dotations et subventions	146 387.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	75	Produits de gestion courante	22 150.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	900.00	002	Excédent	40 824.83
042	Op d'ordre	1 780.51			
<b>TOTAL</b>		<b>723 523.41</b>	<b>TOTAL</b>		<b>723 523.41</b>

✓ Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
165	Dépôts et cautionnement	1 600.00	001	Excédent reporté	181 225.52
16	Emprunts et dettes	64 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	117 800.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 500.00	10	Dotations (fctva et ta)	3 219.13
204	Subv. versées	750.00	13	Subventions d'investis.	109 735.00
21	Immobilisations corporelles	186 596.86	16	Emprunt	270 000.00
Op .1008	Bourg	206 932.07	040	Op. d'ordre	1 780.51
Op.1016	Chaufferie bois	222 381.23			
<b>TOTAL</b>		<b>683 760.16</b>	<b>TOTAL</b>		<b>683 760.16</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2026.

**Budget Transport :**

✓ Section d'exploitation

CHARGES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	7 027.33	7061	Produits des services	1000.00
012	Charges de personnel	4 800.00	74	Subv	2500.00
			002	Excédent	8 327.33
<b>TOTAL</b>		<b>11 827.33</b>	<b>TOTAL</b>		<b>11 827.33</b>

✓ Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	2 909.20	001	Excédent reporté	2 909.20
<b>TOTAL</b>		<b>2 909.20</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 909.20</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif « transport de sers » 2026.

**6. Travaux de la chaufferie bois : Avant-projet définitif et financement** Monsieur le maire présente l'APD pour un montant total de 196 k€. Après échanges, l'APD est validé par le conseil à l'unanimité.

Monsieur le maire présente le plan de financement et informe le Conseil de la réalisation d'un prêt de 200 k€ sur 15 ans au taux fixe de 3,93 auprès du Crédit Mutuel.

**7. Commission des impôts directs** Monsieur le maire présente et propose une liste de 24 candidats. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette liste.

**8. Commission d'appels d'offres** Monsieur le maire propose les membres suivants :

- **délégués titulaires** : M. CASANOVA Philippe, M. TESTEMALE Renaud, M. Michel Jean-Luc

- **délégués suppléants** : M. RABAUD Gilles, Mme DULAC Elodie, M. CHABERANUD Philippe

Accord unanime,

**9. Représentant Omega** Monsieur le maire propose les membres suivants :

Melissa Richard : Titulaire

Philippe Casanova : Suppléant

Le conseil approuve à l'unanimité.

**10. Nomination d'un déontologue** Monsieur le maire donne lecture du courrier du CDG16 portant nomination de deux déontologues : Pierre Larroumec et Alain Pariente. Le conseil approuve à l'unanimité.

**11. Personnel : Action sociale** Monsieur le maire propose de maintenir pour cette année les chèques vacances pour les agents de la mairie pour un montant de 1200€. La répartition sera à la charge de Monsieur le Maire. Le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

**12. Remboursement de factures** Au titre d'une dépense de 91,47 € réalisée par le premier adjoint pour le fonctionnement du camion et de la tondeuse de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité le remboursement de la facture au 1<sup>er</sup> Adjoint.

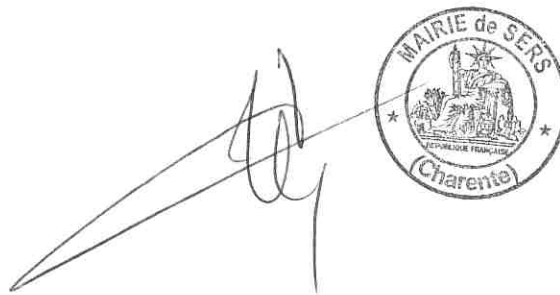
**13. Campagne de stérilisation des chats** Monsieur le maire fait part de la situation inquiétante à la vue de la prolifération des chats sur la commune. Mme Delattre, 2<sup>ème</sup> adjoint, est en charge de ce dossier. À ce titre, elle sollicitera l'association 30 Millions d'amis et vérifiera la possibilité d'obtention d'un financement de la part du Grand Angoulême.

**14. Questions diverses :**

- Travaux du bourg : 2<sup>ème</sup> tranche
- Extension du parking de l'école réalisée par les agents.
- Présentation des comptes des Soirs Bleus par Patrick Magnon
- Lancement des commissions suivantes :
  - Commerce - Hygiène et Sécurité -
  - Bâtiment / Cimetière / Travaux / Voirie / Espaces verts

- Permanence des élus : communication à intensifier et à maintenir jusqu'à fin 2026
- Conseil des jeunes
- Sécurité routière : prévision de réunions d'informations
- Monsieur le maire fait lecture d'un courrier annonçant la suppression totale du cuivre pour les lignes téléphoniques d'ici 2030. Le recours à la fibre est donc obligatoire à court terme.

Monsieur le maire remercie le conseil municipal pour cette réunion du 28 avril 2026. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and difficult to decipher. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem depicting a landscape with a church spire and trees. The text around the seal reads "MAIRIE de SERS" at the top, "Charente" at the bottom, and "ET PAYSAGE FROMENTIN" in smaller text below the emblem. Two small stars are positioned on either side of the emblem.

